

Actualité

La FDE80 lance un Guichet unique de financement de la chaleur renouvelable, au service de la transition énergétique des territoires!

En collaboration avec l'ADEME, la Fédération départementale de l'énergie de la Somme, Baie de Somme 3 Vallées (3 EPCI, 133 communes) et le PETR Cœur des Hauts de France (3 EPCI, 132 communes) se sont engagés dans le dispositif COT ENR (Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables thermiques) pour une période de 3 ans : 2021-2023. Besoin de repenser votre système de chauffage ? de rafraichissement ? d'eau chaude sanitaire ?

Ce dispositif a pour but de faciliter et massifier la rénovation des chaufferies vieillissantes, éradiquer le fioul et développer la géothermie, le bois/la biomasse agricole, le solaire thermique:



La FDE 80 devient délégataire des aides de l'ADEME issues du Fond Chaleur, pour but de développer **les énergies renouvelables thermiques** sur les territoires de Baie de Somme 3 Vallées à l'Ouest du Département et du PETR Cœur des Hauts de France à l'Est du département.

A qui s'adresse ce dispositif ?

- ⇒ **A tous** : collectivités, Entreprises (industrielles, agricoles ou tertiaires), bailleurs sociaux, association, gîtes touristiques, EPHAD/ESAT/foyers petite enfance, centres hospitaliers,...
- ⇒ **Attention** : seuls les particuliers ne sont pas éligibles car ils sont accompagnés par d'autres dispositifs (guichets uniques de l'habitat, plate forme de la rénovation, OPAH, réseau FAIRE...).

Quels sont les investissements éligibles ?

La production de chaleur et eau chaude sanitaire à partir :

- du Bois énergie - Biomasse
- de la Géothermie assistée par pompes à chaleur (sur nappes, sur sondes, sur eaux usées)
- de l'Energie solaire thermique
- de la Chaleur fatale
- de la création ou l'extension de réseau de chaleur associé à ces énergies renouvelables

Quelles sont les aides financières ?

- ⇒ Notes d'opportunité : offerte
- ⇒ Etudes de faisabilité et assistance à maîtrise d'ouvrage: 70% maximum
- ⇒ Investissements : entre 30 à 60%, à affiner suivant la filière, la typologie de projet, puissance de la chaufferie...

Le tout, avec 1 seul interlocuteur : la FDE et sans seuil d'éligibilité !ouvert à tout type de puissance de projet !

Pourquoi s'intéresser aux énergies renouvelables thermiques ?

- Bénéficier d'un audit en amont pour analyser sa situation actuelle et retenir le meilleur scénario de remplacement
- Rénover son système de chauffage avec un faible de temps de retour sur investissement
- Faire des économies de fonctionnement
- Réduire son impact environnemental
- Développer l'emploi et des filières économiques locales

Si vous avez une question ? un besoin ? un projet ?

n'hésitez pas à contacter la Direction de la Transition et de l'efficacité énergétique de la FDE80 : Mme Delphine Cornet (delphine.roger@fde-somme.fr, Ligne directe : 03 .22. 95. 96. 63, Portable : 06.49.01.51.20)